



SÉANCE ORDINAIRE

Le mardi 28 septembre 2010, à 20 h
Bureau central, L'Original

- PROCÈS-VERBAL -

A - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

Le président du Conseil, M. Michel Pilon, ouvre la séance à compter de 20 h.

Présences :

CONSEILLÈRES, CONSEILLERS SCOLAIRES

- M. Michel Pilon, président
- M^{me} Georgette Sauvé, vice-présidente
- M. Roger Chartrand
- M. André-Paul Lalonde
- M. Martial Levac
- M^{me} Sergine Rachelle Myre-Bouchard
- M. Roger T. Villeneuve

ÉLÈVE-CONSEILLER

- M. Cédéric Ladouceur, élève-conseiller

MEMBRES DU PERSONNEL

- M^{me} Céline Cadieux, directrice de l'éducation et secrétaire
- M. François Bertrand, surintendant des affaires et trésorier
- M^{me} France D. Lamarche, surintendante de l'éducation
- M. Alain Martel, surintendant de l'éducation
- M. François Turpin, surintendant de l'éducation
- M^{me} Johanne Côté, attachée de direction

PROCÈS-VERBALISTE

- M^{me} Sylvie Lamarche, secrétaire de séance

Absences

motivées :

- M^{me} Rebecca Bradley, élève-conseillère
- M. Jean Lemay, conseiller scolaire

B - PRIÈRE

M. André-Paul Lalonde, conseiller scolaire, récite une prière avant le début de la rencontre.

C - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ABSENCES AUTORISÉES

RÉSOLUTION N^o 10-09-5932 :

Proposé par : M^{me} Georgette Sauvé
Adopté par : M. Roger Chartrand

« Que l'ordre du jour soit approuvé, tel que présenté. »

Adoptée

RÉSOLUTION N^o 10-09-5933 :

Proposé par : M^{me} Georgette Sauvé
Adopté par : M. Roger Chartrand

« Que les absences motivées de M. Jean Lemay, conseiller scolaire et de M^{me} Rebecca Bradley, élève-conseillère, soient autorisées. »

Adoptée

D - QUESTIONS DES CONTRIBUABLES ET DÉLÉGATIONS – Aucune

E - RAPPORTS

(1) Président du Conseil

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et passe au sujet suivant.

(2) Directrice de l'éducation et secrétaire

Dans le cadre de la chronique *Célébrons nos succès*, la directrice de l'éducation félicite Samuel Reilley et Josiane Paquette, deux élèves du Pavillon intermédiaire de l'École secondaire catholique régionale de Hawkesbury, qui ont soumis une vidéo à l'ACELF à la fin de l'année scolaire, dans le cadre du projet *WIGUP*. Elle précise que l'objectif de *WIGUP* était de créer un univers multimédia qui initie les jeunes aux vertus de l'action communautaire. Elle informe les membres que la vidéo produite par les deux élèves a été retenue par l'ACELF et que ces deux jeunes animeront un atelier à ce sujet, dans le cadre du congrès de l'ACELF, qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2010, à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard.

(2) Directrice de l'éducation et secrétaire – (suite)

La directrice de l'éducation ajoute ensuite que le 5 octobre marque annuellement la *Journée mondiale des enseignantes et des enseignants*. Elle mentionne que pour souligner cette journée importante dans le monde de l'éducation, l'équipe administrative du CSDCEO fera parvenir une note à chacun des membres du personnel enseignant, ainsi qu'aux membres du personnel en appui à l'enseignement, afin de les remercier pour leur dévouement auprès des élèves.

(3) Élève-conseiller

L'élève-conseiller Cédrik Ladouceur mentionne que le *Sénat des élèves* se rencontrera pour la première fois de la présente année scolaire, le mercredi 6 octobre 2010. Il relate ensuite le déroulement des activités entourant la fête du drapeau franco-ontarien, qui ont eu lieu à l'École secondaire catholique La Citadelle de Cornwall, le vendredi 24 septembre 2010.

F - DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS – Aucune

G - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

(1) Séance ordinaire, 31 août 2010

RÉSOLUTION N^o 10-09-5934 :

Proposé par : M^{me} Sergine Rachelle Myre Bouchard
Appuyé par : M^{me} Georgette Sauvé

« Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 31 août 2010 soit approuvé, tel que présenté. »

Adoptée

H - QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL – Aucune

I - RAPPORT DE COMITÉ

(1) Comité plénier, 14 septembre 2010

RÉSOLUTION N^o 10-09-5935 :

Proposé par : M. Roger Chartrand
Appuyé par : M. André-Paul Lalonde

« Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien reçoive le compte rendu de la réunion en comité plénier, tenue le mardi 14 septembre 2010. »

Adoptée

(1) Comité plénier, 14 septembre 2010 – (suite)

RÉSOLUTION N^o 10-09-5936 :

Proposé par : M^{me} Georgette Sauvé
Appuyé par : M. Martial Levac

« Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien reçoive le rapport verbal du surintendant de l'éducation Alain Martel, portant sur la délégation de pouvoir de l'été 2010. »

Adoptée

RÉSOLUTION N^o 10-09-5937 :

Proposé par : M^{me} Georgette Sauvé
Appuyé par : M. Martial Levac

« Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien reçoive le rapport de cheminement 2010-2011 : SA1 du surintendant des affaires et trésorier, portant sur la mise à jour du transport scolaire pour la rentrée 2010-2011. »

Adoptée

RÉSOLUTION N^o 10-09-5938 :

Proposé par : M^{me} Georgette Sauvé
Appuyé par : M. Martial Levac

« Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien reçoive le rapport SET-06-2010, du surintendant de l'éducation François Turpin, portant sur les réalisations du *Sénat des élèves* au cours de l'année scolaire 2009-2010. »

Adoptée

RÉSOLUTION N^o 10-09-5939 :

Proposé par : M^{me} Georgette Sauvé
Appuyé par : M. Martial Levac

« Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien reçoive le rapport SEAM-01-10, *Relevé des effectifs des écoles élémentaires et secondaires – année scolaire 2010-2011*, tel que présenté. »

Adoptée

J - AFFAIRES TRAITANT DE FRANCOPHONIE ET DE CATHOLICITÉ

(1) L'esprit du lys et du trille

La directrice de l'éducation et secrétaire mentionne que le vendredi 24 septembre 2010, *L'écho d'un peuple*, en collaboration avec l'ACFO d'Ottawa, ainsi qu'avec les élèves et les membres du personnel du *Conseil des écoles catholiques du Centre-Est*, du *Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario* et du *CSDCEO*, ont présenté un tout nouveau spectacle : *L'esprit du lys et du trille*. Le but de cette représentation était de rassembler la communauté afin de souligner la toute première *Journée des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens*. Elle ajoute que plusieurs milliers de personnes ont assisté à ce spectacle grandiose, débordant d'histoire, d'émotion et de surprises et que ce fût une journée empreinte de fierté.

(2) Fête de l'Action de grâce

La directrice de l'éducation et secrétaire mentionne que l'ensemble des écoles souligneront la fête de l'Action de grâce, le lundi 11 octobre prochain, en participant à différentes célébrations, pour remercier le Seigneur de l'abondance que l'on connaît, pour être bien logés et bien nourris, pour recevoir une bonne éducation et pour ne pas connaître les malheurs de la guerre, comme c'est le cas pour tant de gens dans le monde.

RÉSOLUTION N^o 10-09-5940 :

Proposé par : M. Roger T. Villeneuve
Appuyé par : M^{me} Georgette Sauvé

« Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien reçoive le rapport verbal de la directrice de l'éducation et secrétaire, portant sur les affaires traitant de francophonie et de catholicité. »

Adoptée

K - ÉTUDES DES RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

(1) Résultats des évaluations provinciales, 2009-2010

La surintendante de l'éducation France Lamarche, présente le rapport joint à l'ordre du jour et commente les résultats obtenus par les élèves de 3^e et de 6^e années aux évaluations provinciales administrées par l'OQRE, en mai dernier.

Elle explique que les résultats obtenus par les élèves de la 3^e année sont les meilleurs obtenus jusqu'à présent, avec une augmentation de sept points en lecture et en mathématiques et une augmentation de six points en écriture, par rapport à l'année précédente. Elle précise toutefois qu'il y a toujours place à l'amélioration, puisque les résultats sont en-deçà de ceux de la province.

(1) Résultats des évaluations provinciales, 2009-2010 – (suite)

En ce qui concerne les élèves de la 6^e année, la surintendante de l'éducation mentionne que la cible fixée par le ministère de l'Éducation, soit 75 %, a été dépassée dans les trois volets. Elle note toutefois peu d'amélioration dans les résultats, par rapport à ceux de l'année précédente.

En terminant, elle remercie les équipes-écoles, les personnes à la direction, ainsi que les personnes oeuvrant au sein des services, des comités et des équipes de collaboration, pour l'excellent travail d'équipe, ciblé vers l'apprentissage des élèves.

Le surintendant de l'éducation, François Turpin, prend ensuite la parole et commente les résultats obtenus par les élèves de la 9^e année aux tests provinciaux en mathématiques administrés par l'OQRE. Il mentionne que ces résultats, tant au niveau appliqué qu'au niveau théorique, sont au-dessus de la moyenne provinciale. Le surintendant de l'éducation précise que beaucoup d'initiatives sont mises en place visant l'amélioration du rendement et la réduction des écarts.

Les membres émettent ensuite des commentaires concernant les écarts entre les différents résultats.

À la suite d'un commentaire d'un membre concernant l'administration des tests provinciaux, la directrice de l'éducation mentionne qu'il est important de réitérer aux membres du personnel concernés, les paramètres à respecter lorsque les élèves participent à ces tests.

Un autre membre souligne la tension nerveuse vécue par le personnel enseignant et les élèves touchés par ces tests provinciaux. Elle s'informe ensuite du nombre de tableaux blancs interactifs que l'on retrouve dans nos écoles. À cette question, la directrice de l'éducation mentionne l'initiative mise de l'avant dans la région d'Embrun, pour équiper les écoles de cet endroit de tableaux blancs interactifs. La surintendante de l'éducation, France Lamarche, ajoute qu'on retrouve de plus en plus de ces tableaux dans les écoles élémentaires, puis le surintendant de l'éducation François Turpin mentionne qu'ils sont également disponibles au palier secondaire. Il ajoute que de la formation est aussi disponible pour maximiser l'utilisation de ces tableaux blancs interactifs.

L'élève-conseiller Cédrik Ladouceur souligne qu'on retrouve des tableaux blancs interactifs à son école. Il mentionne ensuite qu'à son avis, le fait de participer aux évaluations provinciales est relativement nouveau pour des élèves de la 3^e année. Il ajoute qu'une fois rendus en 6^e année, ces mêmes élèves ont développé de bonnes méthodes de travail, ce qui pourrait expliquer, en partie, les écarts entre ces deux niveaux.

(1) Résultats des évaluations provinciales, 2009-2010 – (suite)

Un autre membre souligne la rotation du personnel enseignant qui se vit à ces niveaux dans les différentes écoles. À cette remarque, la surintendante de l'éducation France Lamarche précise que depuis la mise en place des *Communautés d'apprentissage professionnelles*, le personnel enseignant se regroupe maintenant par cycle, soit le cycle primaire (de la 1^{re} à la 3^e année) et le cycle moyen (de la 4^e à la 6^e année) pour travailler ensemble à la réussite de l'élève.

RÉSOLUTION N^o 10-09-5941 :

Proposé par : M^{me} Sergine Rachelle Myre Bouchard
Appuyé par : M. Roger T. Villeneuve

« Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien reçoive le *Rapport – 2010* des surintendances de l'éducation France Lamarche et François Turpin, portant sur les résultats 2009-2010 aux tests de l'OQRE. »

Adoptée

(2) Organigrammes au bureau central

RÉSOLUTION N^o 10-09-5942 :

Proposé par : M^{me} Sergine Rachelle Myre Bouchard
Appuyé par : M^{me} Georgette Sauvé

« Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien reçoive la structure organisationnelle du bureau central, telle que présentée dans les organigrammes. »

Adoptée

(3) Élections scolaires de 2010

Le surintendant des affaires et trésorier informe les membres du Conseil des derniers développements dans ce dossier.

Il mentionne qu'à la suite de discussions avec les personnes responsables au *Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario* et au *Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est*, il a été convenu de former un seul *Comité de vérification de conformité aux élections municipales 2010* pour les trois conseils scolaires, avec les mêmes pratiques et procédures administratives. Il explique ensuite les changements apportés aux documents présentés lors de la séance ordinaire du mois d'août dernier, à la suite de cette entente.

(3) Élections scolaires de 2010 – (suite)

RÉSOLUTION N^o 10-09-5943 :

Proposé par : M. Roger Chartrand
Appuyé par : M. Roger T. Villeneuve

« Que, à la suite de la nouvelle constitution du Comité, le *Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien* approuve que le Comité soit désigné sous le nom de *Comité de vérification de conformité aux élections scolaires 2010 du CSDCEO/CÉPEO/CÉCCE*, tel que présenté dans le rapport de recommandation 2010-2011:SA4 du surintendant des affaires et trésorier. »

Adoptée

RÉSOLUTION N^o 10-09-5944 :

Proposé par : M. Roger Chartrand
Appuyé par : M. Roger T. Villeneuve

« Que le *Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien* approuve l'ajout de M. Pierre Boutin et de M. Maurice Proulx à titre de membres au *Comité de vérification de conformité aux élections scolaires 2010 du CSDCEO/CÉPEO/CÉCCE*, tel que présenté dans le rapport de recommandation 2010-2011:SA4 du surintendant des affaires et trésorier. »

Adoptée

RÉSOLUTION N^o 10-09-5945 :

Proposé par : M. Roger Chartrand
Appuyé par : M. Roger T. Villeneuve

« Que le *Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien* approuve les révisions aux pratiques et procédures administratives du *Comité de vérification de conformité aux élections scolaires 2010 du CSDCEO/CÉPEO/CÉCCE*, telles que présentées dans le rapport de recommandation 2010-2011:SA4 du surintendant des affaires et trésorier. »

Adoptée

(4) Allocations aux membres du Conseil

Le surintendant des affaires et trésorier présente aux membres un rapport révisé et explique le calcul de l'allocation de base pour les conseillères et les conseillers scolaires pour le mandat de 2010 à 2014, en fonction du Règlement 357/06.

Un membre souligne que même si l'allocation de base a augmenté, le montant alloué aux conseillères et aux conseillers scolaires est inférieur à ce qu'il était il y a quelques années, puisqu'il y a une baisse des effectifs.

(4) Allocations aux membres du Conseil – (suite)

RÉSOLUTION N^o 10-09-5946 :

Proposé par : M^{me} Georgette Sauvé
Appuyé par : M. Roger T. Villeneuve

« Que le *Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien* approuve la ligne de conduite 203 – *Allocations aux membres du Conseil*, telle que révisée dans le rapport de recommandation 2010-2011:SA3 du surintendant des affaires et trésorier. »

Adoptée

(5) Ratification des comptes et factures

RÉSOLUTION N^o 10-09-5947 :

Proposé par : M^{me} Georgette Sauvé
Appuyé par : M. Roger T. Villeneuve

« Que le *Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien* ratifie le paiement des comptes au montant de 988 987,11 \$ et les transactions bancaires au montant de 5 191 976,49 \$, pour un total de 6 180 963,60 \$ pour le mois d'août 2010, tel que présenté. »

Adoptée

L - AFFAIRES COURANTES

(1) AFOCSC

Le président mentionne que la prochaine rencontre est prévue le mercredi 6 octobre, à Toronto.

(2) FESFO – cotisation

RÉSOLUTION N^o 10-09-5948 :

Proposé par : M^{me} Georgette Sauvé
Appuyé par : M. Roger Chartrand

« Que le *Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien* verse un montant équivalent à 2,00 \$ par élève du palier secondaire, à titre de cotisation à la *Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO)*, pour l'année scolaire 2010-2011. »

Adoptée

M - AVIS DE PROPOSITIONS – Aucune

N - RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL – Aucun

O - PÉRIODE DE QUESTIONS (membres du Conseil)

Un membre s'informe concernant la direction des taxes scolaires pour les parents et autres.

Un autre membre souligne qu'un parent qui n'est pas catholique ne peut acheminer ses taxes à notre conseil scolaire.

P - RENSEIGNEMENTS ET COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION N^o 10-09-5949 :

Proposé par : M. Martial Levac
Appuyé par : M^{me} Georgette Sauvé

« Que le *Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien* reçoive les pièces présentées sous la rubrique des renseignements et communications qui suivent :

1. MÉO
Communiqué – aucun
2. Du Conseil scolaire - Communiqués
 - a) *Des stratégies gagnantes au CSDCEO – résultats aux tests de l'OQRE*
 - b) *Première saison qui débute pour la LFC!*
 - c) *Les membres du personnel du CSDCEO font toute la différence!*
3. Autres
 - 3.1 Calendrier des réunions
 - 3.2 Du président de l'*Assemblée parlementaire de la francophonie (ADF)* – lettre portant sur une demande de nominations de candidatures pour l'Ordre de la Pléiade
 - 3.3 De la *FESFO* – communiqué
 - a) *Depuis 1979 déjà, le Stage franco-ontarien de formation en leadership continue de former les leaders franco-ontariens et franco-ontariennes*
 - 3.4 De l'*Office des affaires francophones* – Communiqué
 - a) *Célébrons le 1^{er} Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes.* »

Adoptée

Q - RENSEIGNEMENTS ET COMMUNICATIONS EN CIRCULATION – Aucun ajout

R - SÉANCE À HUIS CLOS

Discussion de la séance à huis clos : pages 174 à 179.

S - RAPPORT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

RÉSOLUTION N^o 10-09-5950 :

Proposé par : M^{me} Sergine Rachelle Myre Bouchard
Appuyé par : M^{me} Georgette Sauvé

« Que le *Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien* entérine les résolutions suivantes adoptées à huis clos et qui se lisent comme suit :

« Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien reçoive le Rapport sur le personnel RH-2010-08. »; et

Attendu que le MEO publia le 12 février 2010 la NPP 152 portant sur les *Conditions générales d'emploi des directrices et directeurs d'école et des directrices adjointes et directeurs adjoints*;

Attendu que le 18 mai 2010 le MEO adopta la *Loi de 2010 sur les mesures de restrictions de la rémunération dans le secteur public visant à protéger les services publics* (la « Loi »);

Attendu que cette « Loi » prévoit le gel des taux de salaire et des avantages qui existaient en date du 24 mars 2010 pour les employés non-syndiqués;

Attendu que ces mesures de restrictions cessent d'avoir effet le 31 mars 2012;

Attendu que puisque cette « Loi » prévoit une série d'exceptions à ces mesures de restrictions, les douze conseils de langue française ont par conséquent demandé un avis juridique sur l'interprétation de ces exceptions;

Attendu que l'avis juridique a permis aux conseils de langue française de faire une analyse plus approfondie de leur processus d'élaboration des conditions d'emploi de tout leur personnel non-syndiqué en lien avec les sous-articles 4(2)9 et 4(2)10 de la « Loi »;

Attendu que suite au travail d'analyse fait pour notre Conseil, combiné aux nouvelles exigences de la NPP 152, il nous est possible de conclure que l'exception prévu au sous-article 4(2)10 de la « Loi » s'applique aux directrices et aux directeurs d'école et aux directrices adjointes et aux directeurs adjoints;

S - RAPPORT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS – (suite)

Attendu que suite au travail d'analyse fait pour notre Conseil concernant le processus d'élaboration des conditions d'emploi de tous les autres non-syndiqués (excluant les cadres supérieurs et la direction de l'éducation) il nous est permis de conclure qu'une argumentation valable peut être faite pour exclure tout le personnel non-syndiqué (sauf les cadres supérieurs et la direction de l'éducation) sous l'article 4(2)10 de la « Loi »;

Attendu que le financement du MÉO pour l'année 2010-2011 prévoit une augmentation de 3 % de tous les seuils repères salariaux et que le Ministère a avisé les conseils scolaires qu'il n'avait pas l'intention de réduire ce financement malgré l'adoption de la « Loi »;

Attendu que le MÉO n'a pas confirmé que le financement de l'année scolaire 2011-2012 prévoira une augmentation de 3 % des seuils repères touchant le personnel non-syndiqué;

Attendu que la « Loi » prévoit la création d'une « Commission des mesures de restrictions de la rémunération dans le secteur public » (la « Commission »);

Attendu que la « Commission » aura probablement à se prononcer sur l'application de la « Loi » au cours de la prochaine année;

Il est donc résolu :

« Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien accorde aux directrices et aux directeurs d'école et aux directrices adjointes et aux directeurs adjoints l'augmentation salariale de 3 % prévue à leurs conditions d'emploi pour l'année scolaire 2010-2011; et

Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien accorde à tous les autres employés non-syndiqués (sauf les cadres supérieurs et la direction de l'éducation) l'augmentation salariale de 3 % prévue à leurs conditions d'emploi pour l'année scolaire 2010-2011. »

Adoptée

T - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, à compter de 21 h 28.

M. Michel Pilon, président

M^{me} Céline Cadieux, secrétaire